

Burkina Faso | Région de l'Est

Matrice de Suivi des Déplacements (DTM)
Rapport Round 1 | Août 2019



Les activités de la DTM au Burkina Faso sont soutenues par :



Les avis exprimés dans ce rapport sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'OIM, des donateurs et des partenaires : L'OIM croit profondément que la migration humaine et ordonnée est bénéfique pour les migrants et la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale afin d'aider à résoudre les problèmes opérationnels que pose la migration ; de faire mieux comprendre quels en sont les enjeux ; d'encourager le développement économique et social grâce à la migration ; et de préserver la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Les cartes fournies sont uniquement à titre illustratif. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur ces cartes peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielles de ces frontières de la part de l'OIM.

Bureau de l'OIM au Burkina Faso

01 BP 6067 Ouagadougou 01, Burkina Faso

Quartier Ouaga 2000, Arrondissement 12, Secteur 52

Tel. : +226 25374038

E-mail : bfinformationunit@iom.int Unité Gestion de l'Information

Site internet : <https://displacement.iom.int/burkina-faso>

© OIM 2019

Tous droits réservés. Aucun élément du présent ouvrage ne peut être reproduit, archivé ou transmis par quelque moyen que ce soit – électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autres – sans l'autorisation écrite préalable de l'éditeur.

INTRODUCTION

La Matrice de Suivi des Déplacements, tiré de l'anglais *Displacement Tracking Matrix (DTM)*, est un outil de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) qui permet de suivre les déplacements et la mobilité des populations. Elle relève des informations à différents niveaux, les traite et les diffuse, afin de garantir aux acteurs humanitaires, aux gouvernements et autres acteurs intéressés, une meilleure compréhension des mouvements et de l'évolution des besoins des populations déplacées: les effectifs des populations, la localisation des personnes déplacées, les périodes de déplacement, leurs conditions de vie et encore bien d'autres éléments sont autant d'informations recherchées et collectées auprès des populations déplacées elles-mêmes.

Ce **premier rapport de la DTM** donne un aperçu de la situation dans la **Région de l'Est** au **Burkina Faso** où les déplacements de population sont dus à l'insécurité liée aux violences des groupes extrémistes armés. Les informations présentées dans ce rapport ont été collectées auprès d'informateurs clés dans les lieux de déplacement, en proche collaboration avec les autorités locales et nationales, **du 6 au 18 Août 2019**.

Les activités DTM jouent un rôle clé dans le pays en ce qu'elles informent les acteurs humanitaires et gouvernementaux sur le déplacement afin d'apporter une réponse humanitaire ciblée et appropriée aux personnes déplacées internes.



La DTM a identifié une population déplacée totale de 10 293 individus composant 1 531 ménages dans la région de l'Est.



34 lieux de déplacement ont été évalués, dont 31 communautés hôtes (17 villages et 14 secteurs), 2 centres collectifs et 1 site.



100% des populations déplacées le sont en raison des incidents sécuritaires qui ont lieu dans la région.



La population déplacée est composée à 43% d'hommes et à 57 % de femmes.



64% de la population est composée de mineurs ayant entre 0 et 17 ans.



Les personnes de plus de 60 ans représentent 4% de l'ensemble des déplacés.



98% des ménages déplacés internes identifiés vivent au sein de communautés hôtes et le reste vivent dans des centres collectifs et dans le site spontané.



75% des ménages déplacés vivent dans des abris en banco ; 12% dans des abris en bâche ; 9% dans des abris en dur. 3% des ménages déplacés sont sans abri.

CONTEXTE

Le Burkina Faso est confronté à une crise à la fois sécuritaire et humanitaire qui s'aggrave depuis 2016. L'insécurité à laquelle le pays fait face est principalement le résultat d'une insurrection de groupes djihadistes, dont les attaques augmentent en fréquence et en intensité depuis 2018. La crise djihadiste, qui instrumentalise les tensions qui fracturent la société burkinabè et s'engouffre dans la brèche laissée par l'absence d'institutions et de gouvernance étatiques, s'étend progressivement à de nouvelles régions du nord et de l'est du Burkina Faso. Aux attaques de groupes djihadistes s'ajoutent des violences communautaires qui se sont accélérées en 2019 affectent plusieurs régions du centre et du nord du pays. L'état d'urgence a été instauré dans plusieurs provinces des régions Boucle du Mouhoun, Nord, Sahel et Est.

La crise au Burkina Faso a eu des conséquences importantes sur les structures sociales, institutionnelles et économiques et causé le déplacement de centaines de milliers de personnes. Selon les récentes statistiques publiées par le bureau de coordination des affaires humanitaires (OCHA), le nombre de Personnes Déplacées Internes (PDI) était de 270 776 personnes à la date du 17 mai 2019, dont près de 240 000 déplacés pour la seule année 2019. Ces populations déplacées sont installées principalement dans les régions du Sahel, du Nord, du Centre-Nord de la boucle du Mouhoun, de l'Est et du Centre.

Afin d'obtenir une vision plus complète des profils et besoins des populations déplacées, l'OIM met en œuvre la Matrice de suivi des déplacements (DTM). En collaboration avec le Secrétaire Permanent du Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (SPCONASUR), la DTM recueille des informations sur les lieux des déplacements, le nombre, caractéristiques, besoins et vulnérabilités des populations déplacées. Ces données sont partagées avec le Gouvernement et les partenaires humanitaires afin de leur fournir une meilleure compréhension des déplacements et d'orienter la coordination, planification et mise en œuvre de l'assistance apportée aux populations déplacées.

MÉTHODOLOGIE

Les évaluations menées par la DTM au Burkina Faso ont pour but : d'identifier les provinces, communes et sites accueillant des personnes déplacées ; de faire une estimation du nombre de personnes déplacées dans les zones couvertes par les évaluations ; d'observer les tendances des effectifs et les tendances de mobilité des populations déplacées ; de mieux comprendre les caractéristiques et profils des personnes affectées par la crise ; et de recueillir des informations sur les conditions de vie, les besoins et les vulnérabilités des populations déplacées.

Les évaluations du Round 1 de collecte de données ont été menées entre le 6 et le 18 août 2019, dans 34 localités de la région Est du Burkina Faso. Les évaluations ont couvert les cinq (5) provinces de la région Est (Gourma, Komondjari, Kompienga, Gnagna et Tapoa). La collecte de données a été menée conjointement entre l'OIM et le CONASUR dans la région Est du Burkina Faso, par une équipe de 10 énumérateurs, 5 chefs d'équipe et 2 superviseurs. L'équipe de collecte des données engagée dans la mise en place de cet outil a été formée sur la méthodologie de la DTM et les techniques de collecte

des données. Les données ont été collectées avec des tablettes et soumises en temps réel pour être centralisées dans une base de données électronique.

Les évaluations DTM ont suivi trois étapes :

- **Au niveau province (niveau administratif 2, Formulaire d'évaluation B1)**, des entretiens ont été conduits avec des informateurs clés constitués essentiellement de hauts commissaires de cinq provinces de la région de l'Est et des directeurs régionaux en charge de l'action humanitaire de la région, permettant ainsi d'identifier les communes accueillant des personnes déplacées et de faire une estimation des effectifs des populations déplacées par province.
- **Au niveau des communes (niveau administratif 3, formulaire d'évaluation B2)**, les données ont été collectées auprès d'informateurs clés, dont les maires des communes évaluées, les partenaires humanitaires ou toute personne pouvant fournir des informations sur les déplacés (représentants des déplacés, conseillers villageois de développement et conseillers municipaux). Les évaluations administrées au niveau des communes ont permis d'identifier les sites de déplacement et les communautés hôtes accueillant des populations déplacées, et d'obtenir le nombre de personnes déplacées par commune.
- **Au niveau des sites de déplacement (niveau administratif 4, communautés hôtes et sites de déplacement, formulaire d'évaluation B3)**, les évaluations ont été menées auprès d'informateurs clés ayant un contact et une connaissance approfondie de la situation des populations déplacées dans les sites de déplacement (représentants des populations déplacées, autorités locales, leaders communautaires ou religieux). Les évaluations ont permis d'obtenir les estimations précises des effectifs des populations déplacées dans chaque site de déplacement et communauté hôte. Au cours de cette évaluations, des informations détaillées sur les conditions de vie des populations déplacées lieux, et notamment les besoins, les services disponibles et les vulnérabilités sommaires par lieux, ont également été récoltées.

Les populations cibles des évaluations étaient les suivantes :

– Les **personnes déplacées internes** : « Personnes ou [...] groupes de personnes qui ont été forcés ou contraints à fuir ou à quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un État ».

– Les **personnes retournées** : on distingue les personnes retournées (anciennes PDI), ressortissants burkinabés qui ont été déplacés par la crise mais n'ont pas quitté le Burkina Faso et sont retournés dans leur lieu de résidence habituel, des personnes retournées de l'étranger, ressortissants burkinabés qui ont été déplacés et se sont réfugiés dans un autre pays et sont depuis retournés au Burkina Faso.

LIMITES

Les évaluations DTM cherchent à être le plus exhaustif et le plus représentatif de la situation observée dans la région enquêtée. Néanmoins, la méthodologie utilisée dans le cadre cette évaluation repose sur des estimations et des triangulations d'informations fournies lors des entretiens avec les informateurs clés. Il se peut, par conséquent, que les chiffres avancés dans ce rapport peuvent présenter des inexactitudes ou imprécisions. Afin d'assurer la fiabilité de ces estimations, les collectes de données ont été effectuées aux niveaux administratifs les plus bas : le site ou la communauté hôte. Ceci permet de garanti la précision et l'exactitude des données récoltées

Par ailleurs, la situation sécuritaire qui prévaut actuellement dans la région de l'Est n'a pas permis aux enquêteurs d'accéder à toutes les localités de la région pour collecter les données. Lorsque cela a été le cas, les appels téléphoniques ont été utilisés comme substitut des entretiens en personne dans des zones inaccessibles, telles que les communes de Foutouri et Bartiébougu.

Dans ce contexte, il se pourrait que dans ces endroits particuliers, les données collectées ne reflètent pas exactement la photographie de la situation des déplacés.

PROFILS DES POPULATIONS DEPLACÉES ET CARACTÉRISTIQUES DES DÉPLACEMENTS

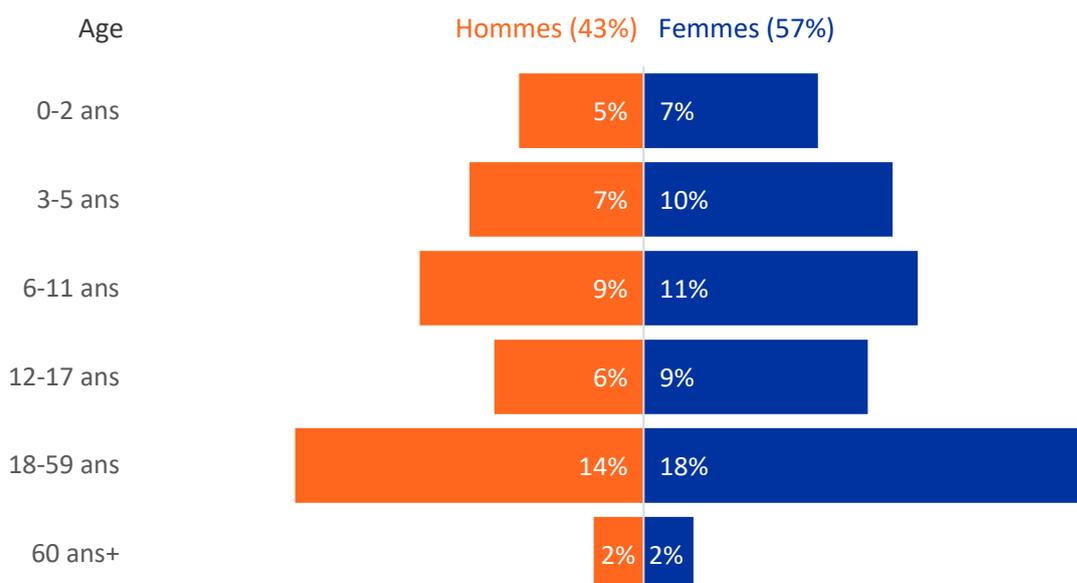
Effectifs et profil démographique

Le Round 1 des évaluations DTM dans la région Est du Burkina Faso ont identifié 10 293 individus déplacés, répartis parmi 1 531 ménages, dans les 34 localités accueillant des personnes déplacées dans la région.

	La DTM a identifié une population déplacée totale de 10 293 personnes déplacées internes (1 531 ménages) dans la région Est
	La taille moyenne d'un ménage déplacé est de 6,7 personnes par ménage
	La population déplacée est composée à 43% d'hommes et à 57% de femmes.
	64% de la population sont des mineurs de moins de 18 ans.
	Les personnes âgées de 60 ans ou plus représentent 3% des déplacés.

La majorité (57%) des personnes déplacées sont de sexe féminin, et 43 pour cent sont de sexe masculin. La distribution de la population met en évidence une forte proportion d'enfants parmi la population déplacée. En effet, près des deux-tiers (64%) des PDI sont des enfants. Par ailleurs, 3 pour cent sont des personnes âgées. La taille moyenne des ménages déplacées est de 6,7 membres par ménage.

Graphique 1 : Répartition démographique de la population déplacée par âge et sexe



Motifs, périodes et fréquences de déplacement

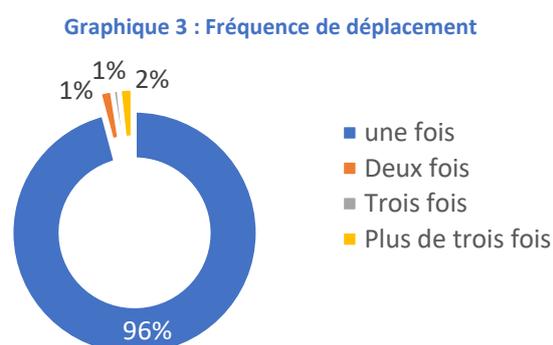
Les données collectées dans la région de l'Est durant le Round 1 de collecte de données montrent que toutes les personnes identifiées ont été déplacées suite à des incidents sécuritaires liés à la crise touchant le pays.

La très grande majorité des déplacés (95%, soit 9 773 individus ou 1 443 ménages) s'est déplacée en 2019. Cette tendance concorde avec les tendances observées depuis le début de l'année 2019 : l'intensification et la multiplication des attaques de groupes armés, l'amplification des conflits communautaires et l'approfondissement de la crise sécuritaire et humanitaire. Par ailleurs, 5 pour cent des personnes déplacées (470 individus, soit 79 ménages) ont été déplacés en 2018, et moins de 1 pour cent (50 individus de 9 ménages) en 2017, année où la crise a débuté.



Les informations recueillies montrent que la quasi-totalité des ménages déplacés se sont déplacés une seule fois (96%).

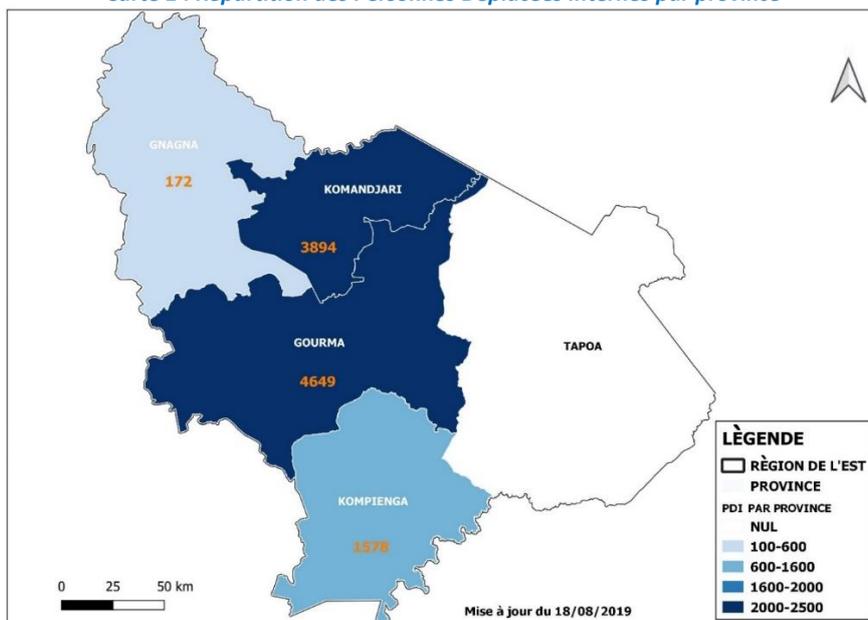
La majorité des ménages qui se sont déplacés trois fois ou plus (soit 3% des ménages déplacés) de la région du Sahel (Tongmael, province de Soum et Arbinda, province de Soum).



Répartition géographique

La région de l'Est du Burkina Faso est subdivisée en cinq (5) provinces : Gourma, Komondjari, Kompienga, Gnagna et Tapoa. Les évaluations DTM ont identifié quatre des cinq provinces de la région comme étant affectées par la crise. En effet, seule la province de Tapoa n'accueille aucune personne déplacée. La province de la Gourma regroupe le plus grand nombre de déplacés dans la région, accueillant 4 649 individus (soit 45% des PDI), suivi de Komondjari, qui héberge 3 894 individus (soit 38%, des PDI), de Kompienga (1 578 individus, soit 15%) et de Gnagna (172 individus soit 2%). La province de Tapoa, en revanche, n'accueille aucune PDI.

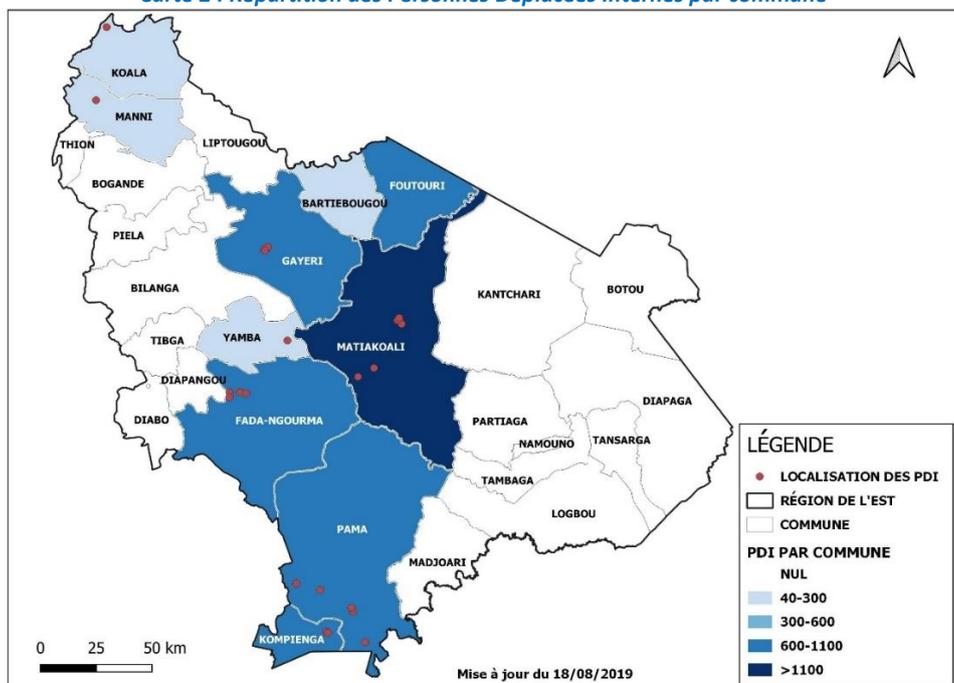
Carte 1 : Répartition des Personnes Déplacées Internes par province



L'examen de la distribution des PDI par commune montre que les communes connaissant les plus fortes concentrations de PDI sont les communes de Matiakoali, province de Gourma (2 962 individus), Gayeri, Komondjari (1 914 individus) et Foutouri (1 710), toutes deux localisées dans la province de Komondjari, et la commune de Pama (1 030 individus) située dans la province de Kompienga.

Il faut noter que les communes accueillant le plus grand nombre de PDI se trouvent toutes dans la bande centrale de la région Est, tandis que les zones à l'est et à l'ouest de la région accueillent peu ou prou de personnes déplacées. Ceci pourrait s'expliquer par les terres agricoles qui se trouvent le long de cette bande et qui pourraient constituer une source de survie pour ces populations en détresse.

Carte 2 : Répartition des Personnes Déplacées Internes par commune



Provenance des personnes déplacées internes

Les déplacements forcés de populations dans la région Est sont pour la plupart internes à la région et très localisés. En effet, 95 pour cent des PDI présentes dans la région Est (soit 9 793 individus) sont originaires de cette région, et ont donc été déplacés au sein des frontières de la région. La majeure partie des PDI (44%) provient de la province de Komondjari seule. Les autres populations déplacées sont venues des régions Centre-Nord (288 individus, soit 3%) et Sahel (212 individus, soit 2%).

Tableau 1 : Provenance des personnes déplacées internes

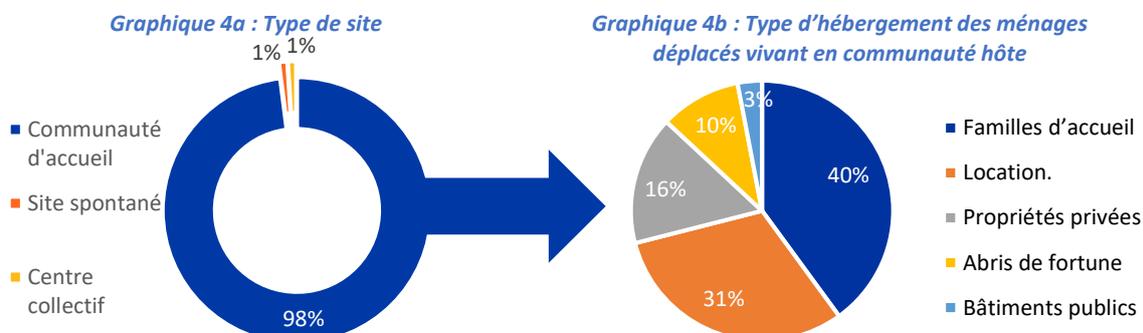
Région d'origine	Province d'origine	# Ménages	# Individus	% Individus
Est	Komondjari	748	4 575	44%
Est	Gourma	474	3 818	37%
Est	Kompienga	243	1 400	14%
Centre-Nord	Sanmatenga	46	288	3%
Sahel	Soum	29	212	2%
Total		1 531	10 293	100%

DONNÉES SECTORIELLES ET CONDITIONS DE VIE

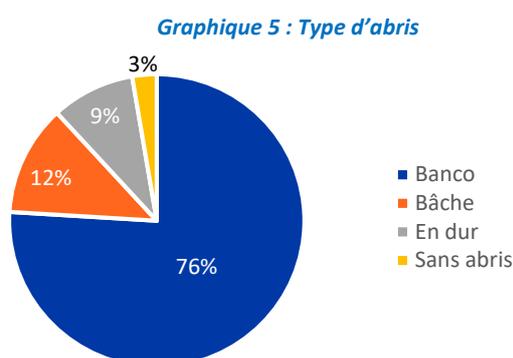
Sites, hébergements et abris

Les évaluations DTM dans la région Est ont montré que la quasi-totalité des ménages déplacés (98%, soit 1 504 ménages composés de 10 093 individus) résident dans des communautés d'accueil. Les centres collectifs et les sites spontanés accueillent quant à eux chacun 1 pour cent des ménages. Parmi les ménages résidant en communauté hôte, il faut noter que la plupart de ces ménages (40%) vit au sein de familles d'accueil, tandis que 31 pour cent vivent en location.

Seize pour cent des ménages vivent dans des propriétés privées. Par ailleurs, 10 pour cent des ménages déplacés vivent dans des abris de fortune et 3 pour cent dans des bâtiments publics. Tous les ménages vivant dans le seul site spontané identifié (15 ménages) vivent dans des abris de fortune.



En termes de types d'abris, plus des trois-quarts (76%) des personnes déplacées vivent dans des abris en banco. Les autres types de suivi des abris en bâches 12% des ménages, les abris en dur 9% des ménages et. Tous les ménages sans abri (3% des ménages) sont localisés dans les communes de Gayeri (Province de Komadjari), Koala (Province de la Gnagna), Pama et Kompienga (Province de Kompienga).



PROTECTION

Vulnérabilités

Près d'un quart des personnes déplacées (21%) nécessitent une attention particulière du point de vue de la protection. Les vulnérabilités les plus communes sont les femmes enceintes ou allaitantes (12%), les personnes âgées (3%) et les ménages monoparentaux dirigés par une femme (3%). Plusieurs autres vulnérabilités ont identifié, dans des proportions plus faibles.

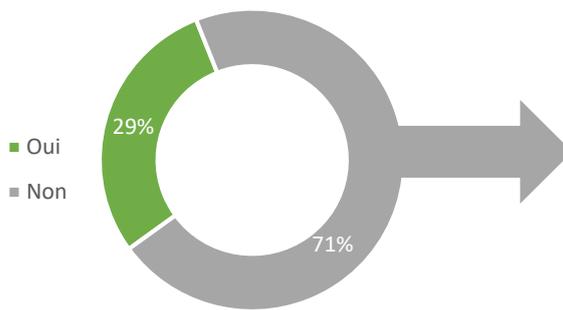
Tableau 2 : Vulnérabilités des personnes déplacées internes

Vulnérabilités	# individus	% sur la population déplacée
Femmes allaitantes	903	9%
Personnes âgées	347	3%
Femmes enceintes	326	3%
Ménage monoparental femme	314	3%
Handicap physique	46	<1%
Enfants séparés	46	<1%
Orphelins	46	<1%
Handicap sensoriel	42	<1%
Mineurs non-accompagnés	34	<1%
Handicap mental	28	<1%
Ménage monoparental enfant	22	<1%
Ménage monoparental homme	20	<1%

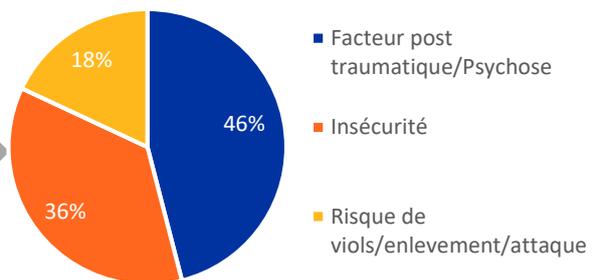
Sentiment de sureté et risques sécuritaires

D'après les informateurs clés interrogés lors de l'évaluation, la majorité des hommes, femmes et enfants (71%) ne se sentent pas en sécurité dans le lieu de déplacement dans lequel ils se trouvent. Les principaux facteurs expliquant ce sentiment d'insécurité sont notamment le trauma dont les personnes déplacées font face (46%), l'insécurité prévalant dans les lieux de déplacement (36%) du parfois par l'absence des forces de l'ordre et les risques des viols ou agression sexuelle, d'enlèvements ou d'attaques de la part de groupes armés (18%).

Graphique 6a : « Les personnes déplacées se sentent-elles en sécurité dans le lieu de déplacement ? »

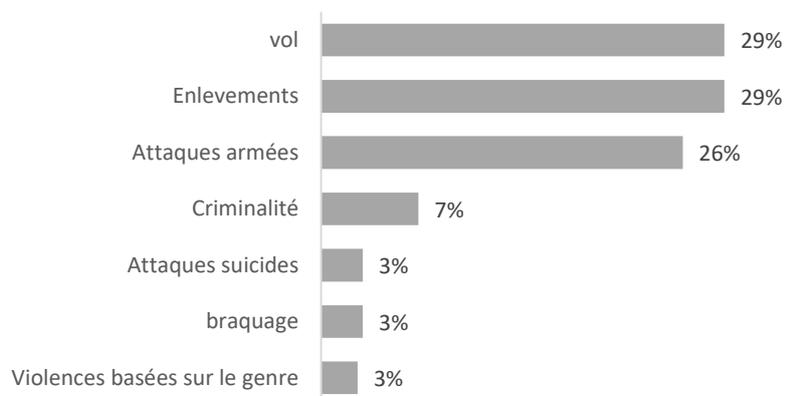


Graphique 6b : Motif du sentiment d'insécurité



Les sites de déplacement font face à un certain nombre de risques sécuritaires. Près de la moitié des sites (47%) présentent ainsi des risques sécuritaires. Les risques principaux présents dans les lieux de déplacement sont le vol et les cambriolages (29%), les enlèvements (29%) et les attaques armées ou attaques suicides (29%).

Graphique 7 : Risques d'insécurité ans les lieux de déplacement

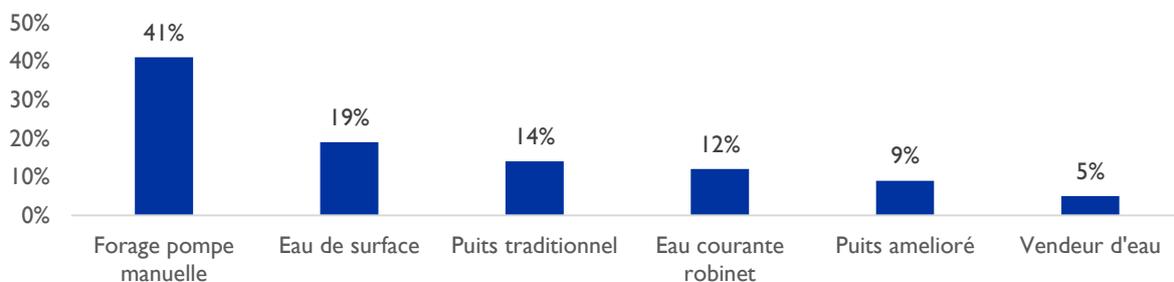


EAU, HYGIÈNE ET ASSAINISSEMENT (WASH)

Source d'eau

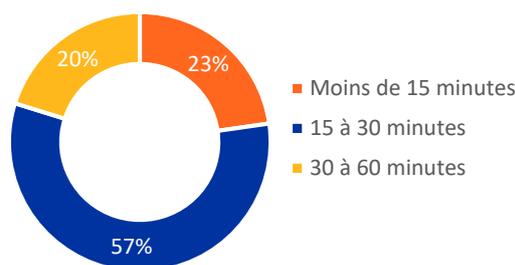
Sur les sites, les trois principales sources d'approvisionnement en eau sont les forages à pompe manuelle (41% des sites), les eaux de surfaces (19%), et les puits traditionnels (14%). Il a été demandé aux informateurs clés d'indiquer si les sources d'eau accessible étaient potables. Un peu plus de la moitié (51%) ont indiqué la non-potabilité de l'eau sur les sites.

Graphique 8 : Sources d'approvisionnement en eau



La majorité des personnes déplacées (57%) doit marcher entre 15 et 30 minutes pour atteindre la source d'eau la plus proche. Près d'un quart des déplacés (23%) peuvent accéder aux sources d'eau en 15 minutes ou moins. Aucune source d'eau se trouve à plus de 60 minutes des lieux de déplacement.

Graphique 9 : Distance aux sources d'eau

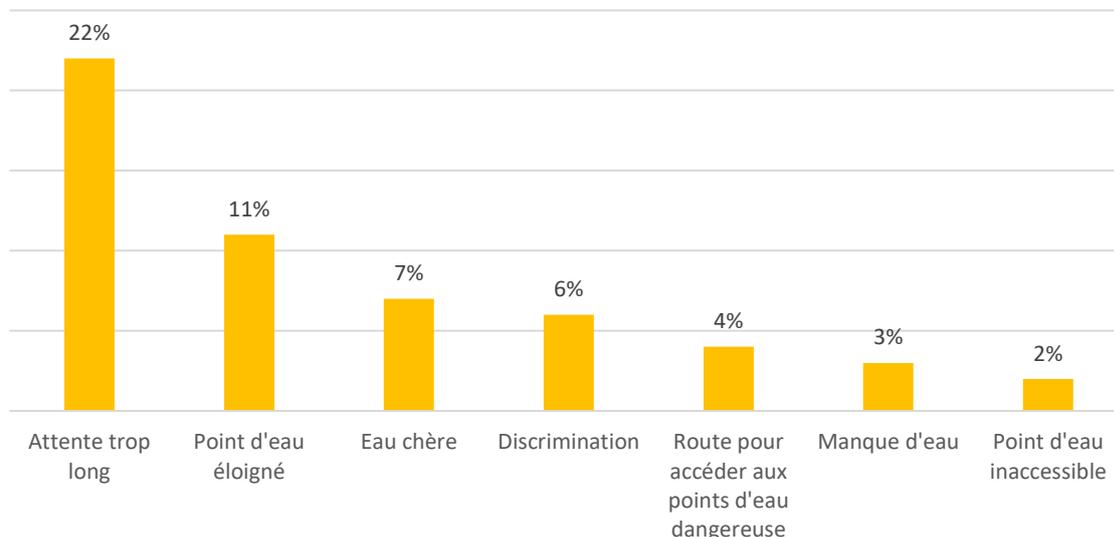


Les points d'eau sont généralement à une distance élevée, ce que les populations déplacées reconnaissent comme étant un obstacle à l'accès à l'eau, comme précisé ci-dessous (voir sous-section *Difficultés liées à l'approvisionnement en eau*).

Difficultés liées à l'approvisionnement en eau

Parmi les lieux de déplacement évalués, neuf (9) lieux ne rencontrent aucun obstacle d'approvisionnement en eau, tandis que les 24 autres lieux ont mentionné qu'il existait des obstacles auxquels les personnes déplacées devaient faire face : la longue attente pour s'approvisionner en eau (40%) est la difficulté principale soulevée par les informateurs clés, suivie de la distance importante pour accéder aux points d'eau (20%), la cherté de l'eau (13%) la discrimination subie par les personnes déplacées (11%), les dangers sur la route accédant aux points d'eau (7%), le manque d'eau (5%) et le point d'eau inaccessible physiquement (4%).

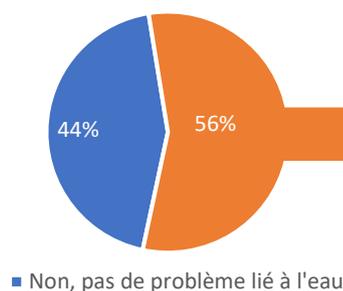
Graphique 10: Problèmes liés à l'accès aux sources d'eau



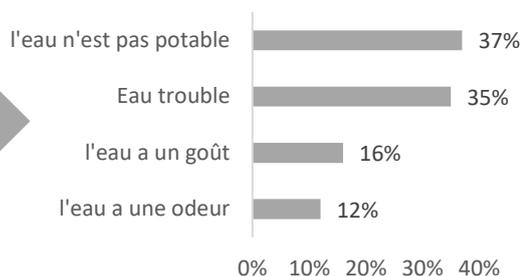
Problèmes liés à l'eau

Parmi les lieux de déplacement évalués, la majorité (19 sites, soit 56%) ont indiqué la présence de problèmes liés à l'eau. Les problèmes principaux mentionnés sont la non-potabilité de l'eau (observé dans 37% des lieux de déplacement), le fait que l'eau soit trouble (35%) et le fait que l'eau ait un goût (16%) ou une odeur (12%).

Graphique 11 : « Existe-t-il des problèmes liés à l'eau dans ce site ? »



Graphique 12 : Problèmes liés à l'eau

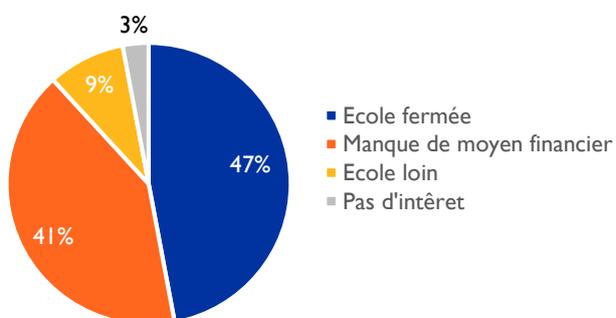


SCOLARISATION

Selon les évaluations, aucun enfant déplacé n'allait à l'école dans 71 pour cent des sites de déplacement. Dans 29 pour cent des sites, seule une partie des enfants PDI fréquentait une école. Il est notable qu'aucun des sites de déplacement évalués ne comprenait la totalité des enfants déplacés qui allaient à l'école.

Il existe un certain nombre de motifs pour lesquels les enfants déplacés ne fréquentent pas l'école, la raison principale étant le fait que les écoles aient été fermées suite à l'insécurité sévissant dans la région (le cas dans 47% des sites). Dans 41 pour cent des lieux de déplacement, les ménages déplacés n'avaient pas de moyens suffisants pour envoyer leurs enfants à l'école, tandis que dans 9 pour cent des sites, l'école était trop loin. Il est intéressant de noter que 3 pour cent des ménages déplacés ont précisé l'absence d'intérêt comme le motif de non-scolarisation de leurs enfants.

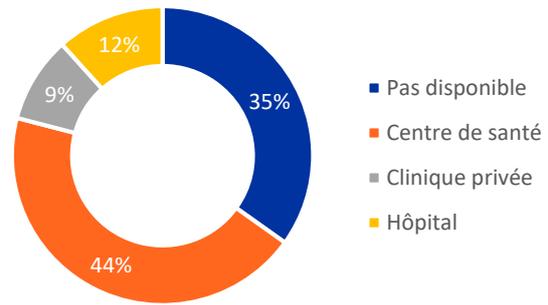
Graphique 13 : Motif de non-scolarisation des enfants déplacés



Les informateurs clés ont précisé qu'avec l'approche de l'année scolaire, de nombreux enfants risquent de ne pas pouvoir aller à l'école, faute de moyens.

Parmi les 34 lieux de déplacement évalués, 15 lieux de déplacement (soit 35%) ne possèdent aucun service médical sur le site, tandis que 19 lieux (soit 65%) disposent de services médicaux, principalement des centres de santé (44%), des hôpitaux (12%) et des cliniques privées (9%). Il faut signaler que les populations font en moyenne 30 min de marche pour accéder au Centre de Santé le plus proche.

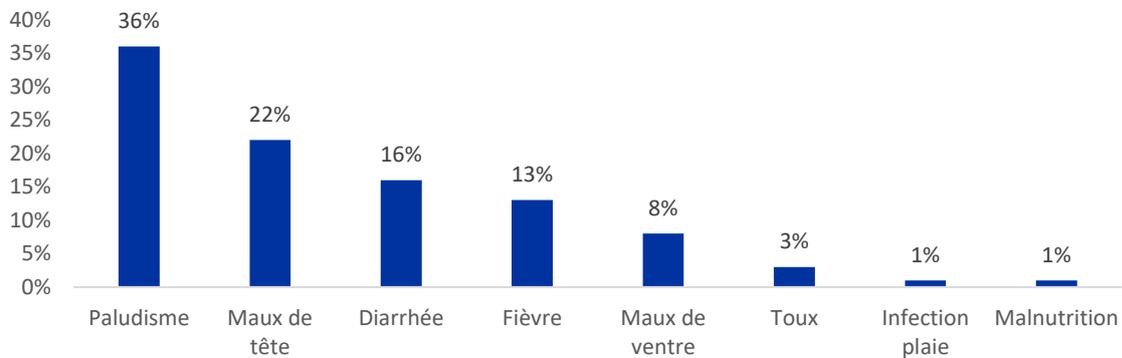
Graphique 14 : Disponibilité des services médicaux



Selon les informateurs clés, les problèmes de santé les plus récurrents dans les lieux de déplacement sont le paludisme (présent dans 36% des sites), les maux de tête (22%) et la diarrhée (16%).

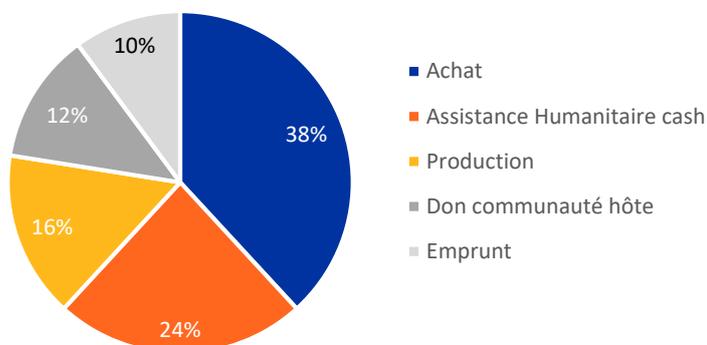
La prévalence importante du paludisme dans les lieux de déplacement s’explique par le fait que les évaluations aient été menées au cours du mois d’août, durant la saison pluvieuse, période pendant laquelle les risques de contracter le paludisme se multiplient. Par ailleurs, certains des problèmes de santé, tels que la diarrhée ou les maux de ventre pourraient advenir suite à la qualité de l’eau consommée. En effet, l’eau accessible dans une majorité des lieux de déplacement présente des problèmes de qualité susceptibles d’être à l’origine de troubles de la santé (voir la section *Eau, hygiène et assainissement*).

Graphique 15 : Problèmes de santé dans les lieux de déplacement



Selon les informateurs clés, les principales sources d’approvisionnement en vivres sont les achats au marché (38 %) et les dons humanitaires ou des communautés hôtes (24 % et 12%). Cependant, 16 pour cent des ménages produisent leurs propres ressources alimentaires. A noter que 10 pour cent des ménages doivent effectuer des emprunts afin de pouvoir subvenir à leurs besoins.

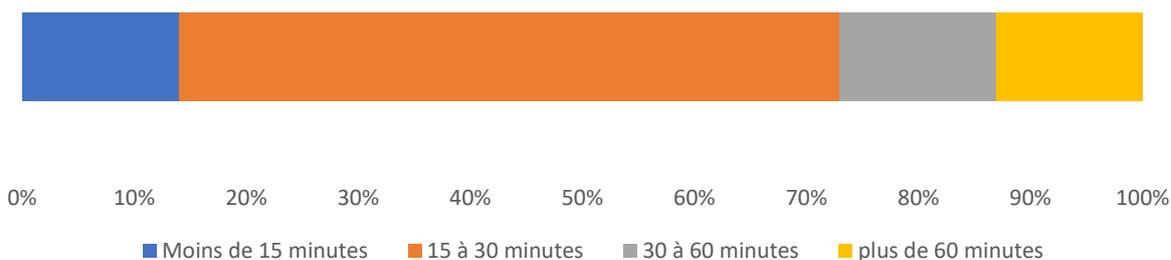
Graphique 16 : Source d’approvisionnement en vivres



Tous les ménages déplacés ont accès aux marchés, qui sont la source principale d’approvisionnement en nourriture. Selon les informateurs clés, les biens de première nécessité sont souvent disponibles aux marchés. Par ailleurs, il faut signaler que les marchés sont moyennement ou très bien fournis dans 27 des 34 sites évalués (le marché est considéré comme étant insuffisamment fourni dans 7 sites).

Dans la plupart des sites déplacement, le marché n’est pas éloigné : dans la majorité des sites de déplacement (59%), le marché se trouve à 15-30 minutes de marche, tandis que dans 14 pour cent des sites, le marché se situe à moins de 15 minutes de marche. Néanmoins, le marché se trouve à distance considérable dans un nombre significatif de sites. Ainsi, les personnes déplacées doivent souvent marcher 30-60 minutes (14% des sites) ou plus de 60 minutes (13% pour atteindre le marché).

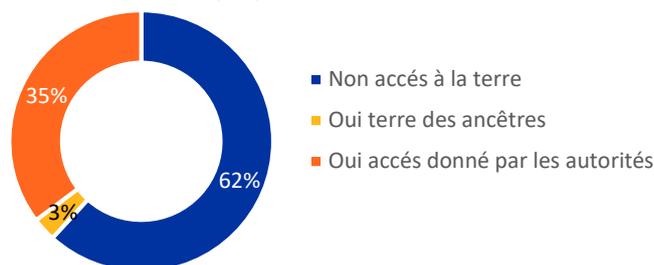
Graphique 17 : Distance pour accéder aux marchés



Accès à la terre

Selon les informations recueillies auprès des informateurs clés, la majorité des ménages déplacés (62%) n'a pas accès à de la terre cultivable. Parmi les 38 pour cent ayant accès à des terres, 35 pour cent l'ont obtenue grâce aux autorités et 3 pour cent y ont accès car les terres appartiennent à leurs ancêtres.

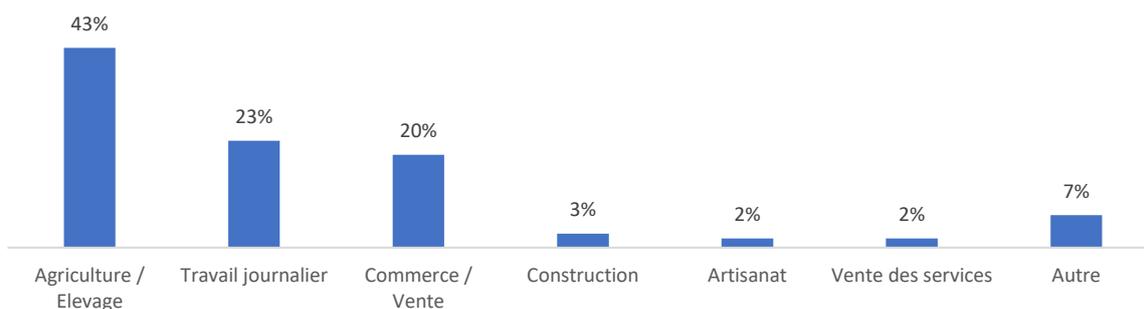
Graphique 18 : Accès à la terre



MOYENS DES SUBSISTANCE

Selon les informations recueillies auprès des informateurs clés, les principaux moyens de subsistances des populations déplacées sont l'agriculture et l'élevage (43%), les travaux journaliers (23%) et le commerce (20%). D'autres activités sont aussi pratiquées par les personnes déplacées, notamment tel la construction (3%), l'artisanat (2%) ou la vente des services (2%).

Graphique 19 : Moyens de subsistance



ASSISTANCE

La grande majorité des sites de déplacement (65%, soit 22 sites sur 34) affirme avoir reçu une assistance d'une manière générale. Parmi ceux-ci, 59% (20 sites) ont reçu une assistance en vivres, tandis que 47%, soit 16 sites, ont reçu des fournitures d'articles non-alimentaires. Les autres types d'assistance qui ont été fournies sont la fourniture en bâches (18% soit 6 lieux de déplacement) et l'assistance en santé (6% soit 2 lieux de déplacement). Aucune assistance en éducation, outils de construction d'abris et eau, hygiène et assainissement (WASH) n'a été fournie.

Selon les informateurs clés, certaines bâches ont été distribuées aux ménages déplacés mais elles ne sont pas installées.

Les assistances sont fournies par le gouvernement et les acteurs humanitaires. Malgré les efforts fournis, l'assistance humanitaire n'atteint pas toutes les personnes déplacées dans la région de l'Est. En effet, certains informateurs clés ont déclaré que certains les populations déplacées dans plusieurs lieux de déplacement n'ont reçu aucune assistance depuis leur déplacement.

Tableau 3 : Type d'assistance fournie dans les lieux de déplacement

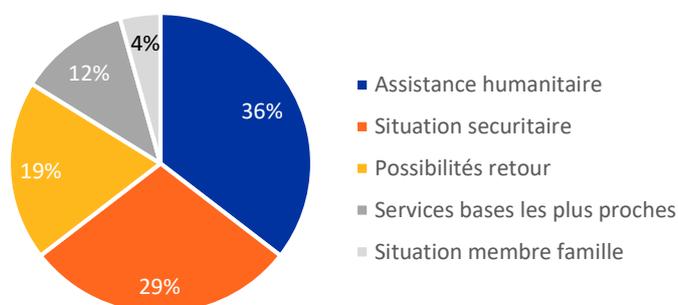
Assistance	# des lieux de déplacement	Pourcentage de lieu
Vivres	20	59%
Article non alimentaire	16	47%
Bâche	6	18%
Santé	2	6%

Néanmoins, l'assistance fournie ne couvre pas tous les besoins des personnes déplacées. En particulier, aucune assistance n'est fournie dans le domaine de l'éducation, alors qu'avec l'approche de l'entrée scolaire certains ménage déplacés craignent ne pouvoir pas inscrire leurs enfants à l'école faute des moyens financiers.

COMMUNICATION

Les trois principales informations recherchées par les personnes déplacées sont ; l'information sur l'assistance humanitaire (mentionnée dans 36% des sites), la situation sécuritaire (29%) et les possibilités de retour dans les lieux d'origine (19%). Les autres informations recherchées sont la localisation des services de base les plus proches (12%) et la situation des membres de leur famille qui sont restés dans les lieux d'origine ou sont partis dans d'autres localités (4%).

Graphique 20 : Besoins en information des populations déplacées



CONCLUSION

Depuis 2016, le Burkina Faso est touché par une crise sécuritaire et humanitaire, liée aux attaques de groupes extrémistes et aux conflits communautaires affectant le pays, et ayant causé des déplacements importants de populations. Dans la région Est, les évaluations de la DTM ont ainsi identifié 10 293 personnes déplacées internes (1 531 ménages) dans la région.

Le présent rapport présente les résultats d'évaluations conduites dans 34 localités de la région Est du Burkina Faso. Il dresse le profil et les conditions des populations déplacées.

Les principaux résultats du Round 1 des évaluations DTM à noter sont :

- La situation sécuritaire dans la région de l'Est reste toujours volatile ; les personnes déplacées ne se sont pas en sécurité.
- La totalité de la population déplacée (100%) s'est déplacée en raison de l'insécurité liée à la crise touchant le Burkina Faso.
- La très grande majorité des déplacés (95%) s'est déplacée en 2019.
- La province de la Gourma regroupe le plus grand nombre de déplacés dans la région, accueillant 4 649 individus (soit 45% des PDI).
- La quasi-totalité des ménages déplacés (98%) vit au sein de communautés hôtes.
- Abris : les trois-quarts des ménages déplacés (76%) vivent dans des abris en banco.
- WASH : La principale source d'approvisionnement en eau sont les forages à pompe (41%). Dans 56% des sites, l'eau présentait un problème.
- Santé : 65% des lieux de déplacement disposent de services médicaux, principalement des centres de santé (44%), des hôpitaux (12%) et des cliniques privées (9%).
- Sécurité alimentaire : les principales sources d'approvisionnement en vivres sont les achats au marché (38 %) et les dons humanitaires ou des communautés hôtes (24 % et 12%).
- Assistance : La majorité des sites de déplacement (65%) affirme avoir reçu une assistance humanitaire, notamment en vivres, articles non-alimentaires, abris et santé. L'assistance a été fournie par le gouvernement et acteurs humanitaires. Néanmoins, l'assistance fournie ne couvre pas tous les besoins des personnes déplacées. En particulier, aucune assistance n'est fournie dans le domaine de l'éducation, alors qu'avec l'approche de l'entrée scolaire certains ménage déplacés craignent ne pouvoir pas inscrire leurs enfants à l'école faute des moyens financiers.